

Initiatives ministérielles

riale et le droit des travailleurs de faire intervenir, au moyen du processus de négociation collective et même lorsque ce processus est interrompu comme c'est le cas actuellement, une tierce partie impartiale chargée de voir à ce que la question de la classification des emplois soit examinée et à ce que celle de l'équité salariale soit réglée avec justice.

J'ai été vexé lorsque certains députés libéraux, surtout certains députés du Canada atlantique, ont attaqué publiquement notre position. Ils l'ont fait dans les journaux de la région atlantique, particulièrement dans ceux de la Nouvelle-Écosse.

Si les députés libéraux veulent dire qu'ils s'opposent à ce projet de loi, je crois qu'il est important qu'ils disent la même chose au Canada atlantique qu'à Ottawa et sur la côte ouest. C'est inacceptable que certains libéraux disent quelque chose et que d'autres libéraux disent le contraire.

Si vous croyez que l'équité salariale est importante et que les travailleurs ont le droit de négocier la classification des emplois, alors c'est cette position que vous devriez exprimer à la Chambre des communes et c'est cette position que vos députés devraient exprimer également dans d'autres régions du pays.

Nous appuierons les amendements proposés par le Parti libéral, et nous appuierons évidemment les amendements proposés par le Nouveau Parti démocratique. Nous serons conséquents dans nos paroles et dans nos actes.

M. Howard Crosby (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je rappellerai d'abord qu'à la présentation du projet de loi C-49 le 6 décembre 1989, le président du Conseil du Trésor a déclaré publiquement à la Chambre qu'il ne demandait pas mieux que de poursuivre jour et nuit les négociations avec les représentants des deux groupes concernés au nom du gouvernement et du Conseil du Trésor, si l'Alliance de la Fonction publique acceptait de le rencontrer.

Les négociations pourraient se poursuivre dès maintenant. Rien ne s'y oppose. Si les représentants syndicaux ont des propositions ou des offres à faire, ils peuvent les déposer tout de suite, et elles seront étudiées. Les négociations n'ont jamais pris fin en ce qui concerne le président du Conseil du Trésor. C'est une chose que le député doit toujours garder à l'esprit car nous ne devons pas envenimer ce conflit en empêchant un règlement d'inter-

venir à coup de déclarations ronflantes à la Chambre des communes.

Au moment où nous parlons, le président du Conseil du Trésor et le ministre des Anciens combattants rencontrent les dirigeants du groupe des travailleurs hospitaliers pour discuter de questions d'intérêt commun. Si on continue de négocier dans un climat serein, on finira bien par trouver un terrain d'entente. Je veux que tout le monde le comprenne.

En prenant la parole au sujet du projet de loi C-49, je n'ai pas l'intention de tenir des propos de nature à envenimer le climat des négociations, ce qui pourrait empêcher un règlement d'intervenir. Nous savons tous qu'un climat serein est nécessaire pour régler les conflits, surtout les conflits de travail.

Le projet de loi C-49 ou toute autre mesure de retour au travail ne font jamais l'affaire de personne à la Chambre. On ne présente un projet de loi de retour au travail que lorsque le système ne fonctionne plus, que les parties chargées de négocier le règlement d'un conflit de travail sont incapables de parvenir à une entente, et qu'on ne peut concilier les exigences des travailleurs et la nécessité pour le gouvernement d'en arriver à un règlement.

Ainsi, le Parlement doit intervenir dans l'intérêt public. Il lui incombe alors de défendre les intérêts de tous les Canadiens. On doit mettre de côté le différend entre le syndicat et la direction. Nous reconnaissons la valeur du système de négociation collective et du processus de règlement des différends. Cependant, il faut mettre tout cela de côté dans l'intérêt commun de tous les Canadiens.

Qu'entend-on par l'intérêt commun? Des navires sont en perdition en haute mer. Des navires sont bloqués dans la voie maritime du Saint-Laurent, ce qui est fort coûteux non pas pour les armateurs, comme certains l'on laissé entendre, mais pour les Canadiens, pour les gens qui paieront pour les produits transportés sur les navires en question, pour les agriculteurs dont les céréales ne peuvent parvenir au marché, et le reste. Ce sont eux qui auront à souffrir de la situation en définitive.

Je n'ai pas à le préciser aux députés. Ils ne sont pas sans savoir qu'une grève dans le secteur hospitalier et dans le secteur des transports va entraîner des crises, des problèmes importants et des situations périlleuses. C'est pourquoi nous sommes ici aujourd'hui pour adopter une loi de retour au travail, et non parce que nous nourrissons une certaine animosité envers les travailleurs concernés. Nous sommes tout à fait conscients de l'importance de